

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 12 février 2020**

**Objet : Rapport annuel 2018 d'Axione Limousin**

L'an deux mille vingt, le douze février à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le trois février 2020, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents :33 (dont 9 procurations) -118 voix

Votants : 33 Pour soit 118 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président  
Mr François VINCENT – 15 voix – 1<sup>er</sup> VP  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP  
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP  
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – (procuration donnée à Mr JL Michel) - 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP  
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP  
Mr Alain AUZEMERY – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix  
Mr Michel BREUILH (suppléant de Mr A. Collignon) – 1 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix  
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr P. Coutaud) - 2 voix  
Mr Francis COMBY – (procuration donnée à JJ Caffy) - 1 voix  
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix  
Mr Pierre COUTAUD – 2 voix  
Mr Patrick DUROUX – 1 voix  
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr A. Faucher) – 1 voix  
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr V. Jalby) - 2 voix  
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr J. Vilard) – 1 voix  
Mr Philippe GUIBERT – (suppléant de Mr G. Mérigout) – 1 voix  
Mme Michèle GUILLOU – (suppléante de Mr Philippe Jenty) - 2 voix  
Mr Laurent GUINARD – 1 voix  
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr F. Vincent) - 15 voix  
Mr Vincent JALBY – 2 voix  
Mr Alain LAGARDE – 1 voix  
Mr Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix  
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr A. Mazin) - 1 voix  
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix  
Mr Christophe PATIER – (procuration donnée à Mr JM Bost) - 15 voix  
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr A. Lagarde) - 2 voix  
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix  
Mme Valérie SIMONET – 6 voix  
Mr Jean-Claude TRUNDE – (suppléant de Mr S. Gaudy) – 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Président Tulle Agglo  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Président du Syndicat de la Diège  
Président CC Pays Lubersac Pompadour  
Président Département Corrèze  
Vice-Président du Syndicat de la Diège  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Conseiller communautaire de la CC de Noblat  
Adjointe au Maire Ville de Limoges  
Conseillère communautaire de la CC Ouest Limousin  
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche  
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège  
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux  
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Président Département Haute-Vienne  
Président de la CC Briance Combade  
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne  
Présidente du Département de la Creuse  
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest

Sont excusés :

Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Pierre DESARMENIEN – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Christian HANUS (et son suppléant) – 2 voix  
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Didier MARCELLAUD – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mme Mélanie PLAZANET – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Gérard ROUMLHAC – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix  
Thierry TROLONG (et son suppléant) – 1 voix  
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) - 6 voix  
Mr Pierre VERGNOLLE – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Président Agglo Grand Guéret  
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine  
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président Département Creuse  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Président de la CC Creuse Grand Sud  
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Vice-Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne Mr  
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche  
Conseillère Départementale de la Corrèze  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

En référence à l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et à l'article 33 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concession, tout délégataire de service public doit produire chaque année, **avant le 1<sup>er</sup> juin**, à l'autorité délégante « *un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages et des services. Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.* »

En l'espèce, Axione Limousin a transmis à DORSAL son rapport annuel **le 29 mai 2019**.

Considérant que l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales impose l'examen du rapport annuel du délégataire à l'ordre du jour de de la première réunion du Comité syndical suivant la production de ce rapport.

Or, ce document doit être **examiné par l'assemblée délibérante** mais, **au préalable, par la commission consultative des services publics locaux** (article L.1413-1 du C.G.C.T.).

Le 5 décembre, la commission a été convoquée mais à défaut de quorum, la réunion n'a pu être tenue. Elle a donc été reportée au mercredi 29 janvier.

L'analyse technique est réalisée par le cabinet d'expertise ANT Conseils et l'analyse financière par le cabinet CapHornier. Ces deux cabinets ont présenté leur analyse devant la commission.

La **Commission Consultative des Services Publics Locaux** a émis un **avis favorable** sur le rapport annuel 2018 d'Axione Limousin.

**Après avoir délibéré, et au vu de l'avis de la Commission Consultative des Service Publics Locaux réunie le 29 janvier 2020, les délégués du comité syndical prennent acte, à l'unanimité, du compte rendu annuel 2018 d'Axione Limousin.**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL



SYNDICAT MIXTE  
27, bd  
de la Corderie  
Limoges  
DORSAL

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le :**

